

## **Discours de la Présidence néerlandaise de l'UE au nom des pays partenaires du coton portant sur la participation au partenariat UE-Afrique**

1. Les pays partenaires du coton de l'UE souhaiteraient affirmer leur engagement total au succès du partenariat UE-Afrique et souhaiteraient réitérer leur soutien continu au renforcement de la filière africaine du coton dans le cadre de leurs plans plus larges de développement.

2. Les pays bailleurs de fonds intéressés de l'UE reconnaissent la nécessité de s'assurer que les pays en développement bénéficient de plus grandes opportunités commerciales accrues et de promouvoir une cohérence entre les politiques commerciales et les politiques d'aide. Ceci implique des liens plus importants entre les interventions dans différents domaines ainsi qu'entre les initiatives anciennes et nouvelles. Les pays de l'UE aimeraient profiter de l'occasion pour réfléchir un moment sur les politiques déjà en place et le soutien qui est déjà apporté, soit directement soit indirectement, à la filière du coton dans les pays africains. Cette réflexion est utile avant d'envisager de nouveaux programmes de soutien et de nouvelles politiques d'aide.

3. Dans le cadre des négociations agricoles de l'Agenda pour le Développement de Doha, les partenaires du coton de l'UE se sont engagés à trouver une solution pour le coton, notamment à assurer une réduction substantielle du soutien national au commerce qui engendre des distorsions, à éliminer toutes formes de soutien à l'exportation, et à permettre un accès libre et sans entrave au coton et aux produits du coton. De plus, un groupe de pays membres de l'UE apporte également un soutien direct ou indirect à la filière du coton en Afrique. Ces pays sont

les suivants : la France, le Royaume Uni, l'Allemagne, la Suède, la Belgique, le Danemark et les Pays-Bas.

4. Au niveau de la filière ou des producteurs, le soutien à la filière africaine du coton comprend des activités telles que :

- le soutien direct aux associations de paysans et de producteurs de coton au travers des ONG, des programmes de micro financement ou de soutien technique ;
- les investissements dans l'infrastructure rurale, notamment pour les installations de stockage et les routes ;
- le transport et la distribution d'intrants aux paysans ;
- le soutien à la recherche et au développement pour la lutte intégrée contre les nuisibles ou l'expérimentation de nouvelles bio technologies ;
- la promotion de la gestion durable des ressources et de systèmes d'exploitation agricole améliorée dans les zones de plantation du coton ;
- la promotion de partenariats entre des sociétés privées, des ONG et le gouvernement pour organiser des chaînes de production durable du coton.

5. Au niveau national, les activités et les programmes vont du TRTA (Assistance technique liée au commerce) à la privatisation de sociétés publiques. Les programmes d'aide couvrent :

- l'intégration des réformes du coton, de la privatisation et de la libéralisation dans des cadres de politique macro- économique solides ;
- le soutien à la politique commerciale, au renforcement des capacités commerciales et à la réglementation grâce au cadre intégré, au programme d'assistance technique de l'OMC et au JITAP (Programme intégré conjoint d'assistance technique) ;

- le soutien à l'amélioration du climat des affaires, par exemple en modernisant le droit des affaires local et en renforçant les tribunaux de commerce locaux ;
- la coopération avec le secteur financier local et son renforcement ;
- l'introduction de mécanismes de stabilisation des prix et de mécanismes d'assurance tels que la Gestion des risques pour les produits de base, et les contributions à un fonds commun pour les produits de base.

6. Au niveau régional, un soutien est apporté à un certain nombre d'initiatives ou d'organisations régionales telles que la CAE, l'UEMOA et l'ECOWAS, qui sont utiles pour faire avancer les intérêts du coton, par exemple :

- en apportant un soutien au secrétariat de la CEA ;
- des cours de politique commerciale dispensés en Afrique de l'Est ;
- une assistance technique à des organisations de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- les réseaux régionaux de syndicats de paysans ;
- les projets de recherche régionaux pour un développement pérenne ;
- le soutien au projet régional de la FAO pour une Gestion Intégrée des Nuisibles et le programme régional de l'IFDC (Centre International pour la Fertilité des Sols et le Développement Agricole) pour le secteur agricole ;
- le soutien aux quatre pays producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest pour la promotion de leur initiative du coton dans le cadre des négociations de l'OMC.

7. Etant donné le soutien substantiel qu'un certain nombre de pays membres de l'UE apportent déjà tant sur le plan bilatéral que multilatéral, il leur semble en tant que bailleurs de fonds qu'une meilleure coordination et harmonisation de leurs politiques et de leurs programmes constituerait déjà un grand progrès. Ceci permettrait sans doute une plus grande

efficacité et une plus grande pertinence pour la filière du coton dans les pays africains. Ceci peut se mettre en place au travers du Cadre Intégré et du DSRP (Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté) par exemple.

8. Une deuxième étape dans cette démarche pour une plus grande efficacité pourrait porter sur l'accroissement de la cohérence entre le commerce et l'aide. Le progrès au niveau international pourrait être lié aux efforts entrepris au niveau national ou même sectoriel. Ceci pourrait signifier que les réformes de la filière du coton dans les pays africains sont soigneusement planifiées ou appliquées et qu'elles tiennent compte de l'avancée réelle de la libéralisation des marchés mondiaux du coton.

9. Un troisième moyen pour garantir plus d'efficacité serait d'élargir la portée d'éventuelles interventions en adoptant une approche intégrale pour la mise en place de partenariat pour le coton entre l'UE et l'Afrique. Ceci signifie que le soutien à la filière du coton porterait non seulement sur la coopération pour le développement, mais également sur des instruments du commerce et de l'investissement, des mécanismes financiers et le soutien politique et diplomatique.

10. Et enfin, les pays partenaires du coton de l'UE vont se pencher positivement sur les programmes futurs visant à apporter un plus grand soutien au secteur africain du coton dans le cadre des stratégies nationales pour le développement et en particulier des Stratégies de Réduction de la Pauvreté (SRP). Dans ce contexte, l'objectif est d'assurer la survie de la filière du coton à court terme et d'accroître sa productivité, sa compétitivité, sa pérennité et sa croissance à long terme. C'est dans cette optique que les pays partenaires du coton de l'UE

vont se réunir demain pour préparer une proposition qui sera envoyée à tous les pays membres de l'UE.